



SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

Le Conseil Municipal des Jeunes a présenté le bilan de son activité de première année de fonctionnement. Il souhaite notamment l'installation d'un skate parc avant la fin de l'année.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Après un bref rappel sur la présentation du budget, Monsieur le Maire donne lecture des principales évolutions des charges et des produits de fonctionnement. Il explique que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation mais restent très nettement inférieures aux recettes et permettent de dégager un excédent de fonctionnement de 569 914.55 €. Il relate ensuite les équipements réalisés au cours de l'exercice 2009, avec les montants dépensés pour les plus gros projets : construction du pôle enfance, l'extension du centre technique municipal, la fin des travaux d'aménagement des rues des Croix de Roche et de Blossac et la fin des travaux de rénovation des maisons du Parc et 2 passage de la Levrais ; des subventions sont attendues pour atténuer les charges d'investissement liées à la construction du pôle enfance.

Le marché principal de l'année 2010 est la construction du terrain des sports ; seront également financés la fin des travaux de l'espace « petite enfance » et l'acquisition des équipements ; divers aménagements de voirie et équipements tels que la construction d'un préau à l'école maternelle, l'acquisition de matériel notamment pour le service technique, le début de la construction de la salle de sports, des études sur les bâtiments communaux et un programme d'acquisitions foncières devront être inscrits au budget primitif 2010.

Monsieur Maire commente ensuite :

- la fiscalité (les bases d'imposition sont dynamiques mais les taux restent stables),
- la capacité d'autofinancement : la commune de Goven connaissait une situation financière très saine à la clôture de l'exercice 2009,
- les éléments marquants de cette analyse qui tiennent à la faiblesse de l'endettement et au bon niveau de sa capacité d'autofinancement de ses investissements.

Il indique à l'assemblée que ce débat permet au conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2010,
- d'être informé des grands équilibres budgétaires,
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier,
- de prendre connaissance des modalités de recours à l'emprunt
- d'évoquer l'évolution de la pression fiscale.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 COMMUNE**

Le Conseil Municipal **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et **ARRETE** les résultats définitifs ; il constate le besoin de financement comme suit :

↳ Excédent de fonctionnement	: 569 914.55 €
↳ Excédent d'investissement de	: 476 669.15 €
↳ Déficit d'investissement reporté exercices antérieurs	: 643 970.29 €
Soit un déficit cumulé d'investissement de	: 167 301.14 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>: + 402 613.41 €</b>

**VOTE** : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – J. RICHEUX – N. LEROY)

• **BESOIN DE FINANCEMENT**

↳ Déficit cumulé d'investissement	: 167 301.14 €
↳ Modifié par les crédits reportés de l'année précédente suivants :	
En dépenses	: 546 835.00 €
En recettes	: 346 063.00 €

**Le besoin de financement s'élève à : 368 073.14 €**

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2010 en investissement, soit **569 914.55 €**, à l'article 1068 du Budget, exercice 2010.

**VOTE** : Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – J. RICHEUX – N. LEROY)

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et **ARRETE** les résultats définitifs ; il constate le besoin de financement comme suit :

↳ Excédent de fonctionnement de	: 102 905.38 €
↳ Excédent d'investissement de	: 105 424.25 €
↳ Excédent d'investissement reporté exercices antérieurs:	14 850.40 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	: 120 274.65 €

**Résultat de clôture : +223 180.03 €**

**VOTE** : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – J. RICHEUX – N. LEROY)

• **BESOIN DE FINANCEMENT**

↳ Excédent cumulé d'investissement	: 120 274.65 €
↳ Montant modifié par les crédits reportés de l'année précédente suivants :	
En dépenses	: 7 000.00 €
En recettes	: 14 461.00 €
↳ Excédent de financement	: 127 735.65 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de 102 905.38 € de l'exercice 2009 en section d'investissement - article 1068 du Budget Assainissement, exercice 2010.

**VOTE** : Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – J. RICHEUX – N. LEROY)

**DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELUS**

En application de la loi n° 2002-276 du 7 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2123-12, le conseil municipal, à l'unanimité, **INDIQUE** que Monsieur le Maire a retracé les actions de formation pour l'année 2009 et qu'un débat s'est tenu à l'issue de la présentation et que le bilan des actions de formation 2009 sera annexé au compte administratif.

**DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement (DGE) pour les programmes suivants :

- ✓ Remplacement des vasques au restaurant scolaire et au groupe scolaire. L'estimation prévisionnelle des dépenses s'élevant à la somme globale de 10 000.00 € HT, le montant de la subvention peut atteindre 25 % du montant de la dépense, soit 2 500.00 €.
- ✓ Remplacement du four au restaurant scolaire. L'estimation prévisionnelle des dépenses s'élève à la somme globale de 15 000.00 € HT. Le montant de la subvention peut atteindre 25 % du montant de la dépense, soit 3 750.00 €.
- ✓ Pose d'appui vélos. L'estimation prévisionnelle des dépenses s'élève à la somme globale de 4 291.25 € HT. Le montant de la subvention peut atteindre 25 % du montant de la dépense, soit 1 072.81 €.
- ✓ **Déplacement de l'abri bus dans le bourg** ; l'emplacement actuel situé en bordure de voie, est jugé dangereux (une soixantaine d'enfants attendent le car scolaire chaque matin) ne peut être sécurisé. L'estimation prévisionnelle des dépenses s'élève à la somme globale de **4 291.25 € HT**. Le montant de la subvention peut atteindre 25 % du montant de la dépense, soit **1 072.81 €**.

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2010**

Monsieur Joseph RICHEUX, Président du Comité des Fêtes, se retire et ne prend pas part au vote. Madame Isabelle LE CHEVALIER n'utilisera pas son pouvoir reçu de Madame Marie-Annick FABRE, Présidente du Badminton Club de Goven.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

### **1. DE VOTER** les subventions suivantes aux associations :

	<b>Pour mémoire SUBVENTION 2009</b>	<b>SUBVENTION 2010</b>
Sporting Club	1 163.00	1 300.00
Courir à Goven	121.50	117.00
Badminton club Goven	328.50	380.00
Tennis de table	159.00	198.00
Avenir cycliste govenais	308.00	291.00
Tennis	467.10	420.39
Moto club	252.90	300.00
Comité de gymnastique féminine	596.70	728.00
Pas à pas	253.00	255.00
Marcher à Goven	199.00	266.00
Club cyclotourisme Govenais	141.30	127.17
Boule govenaise	135.00	145.00
Association de chasse	175.50	157.95
Cavaliers de la Muserolle	169.20	186.00
Peindre à Goven	381.00	378.00
Art floral	100.80	90.72
ACPG - CATM	173.00	171.00
Club du Bon Accueil	343.00	313.00
Calme et Sérénité	79.00	76.00
Mot à mot	97.00	100.00
Volley ball Goven	152.00	136.80
Assiette Govenaise	131.00	159.00
Judo Guichen		0.00
Hand ball Guichen	47.00	70.50
Atelier des Gribouillards	100.00	150.00
Copains copines	100.00	108.00
Café aux idées	26.00	0.00
Atre lirica	100.00	150.00
A pas d'école	100.00	90.00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>6 399.50 €</b>	<b>6 864.53</b>
Comité des fêtes	978.00	1 017.00
Société de chasse (ragondins)	178.00	182.00
CCAS	3 510.00	3 861.00
Centre de loisirs les Bruyères	29 406.00	35 220.00

Comité départ. Prévention routière	75.00	78.00
<b>TOTAL</b>	<b>40 546.50</b>	<b>47 222.53</b>

**VOTE** : Pour : 25 - Contre : 0 - Abstentions : 0

### **ESPACE PETITE ENFANCE – MONTANT DE LA VACATION VERSEE AU MEDECIN REFERENT**

Le conseil municipal **FIXE** le montant de la vacation qui sera versée au médecin référent à 40.00 €, une vacation correspondant à la visite médicale d'un ou de plusieurs enfants ; pour l'élaboration ou la modification du protocole d'action, deux vacations, soit 80.00 €, correspondront à une demi-journée, et quatre vacations, soit 160.00 €, correspondront à une journée d'intervention du médecin. Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'intervention du médecin.

**VOTE** : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – N. LEROY)

### **CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN CLASSE CLIS A GUICHEN**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de participer aux charges de fonctionnement d'une enfant domiciliée à GOVEN, scolarisé en classe d'intégration scolaire à GUICHEN. La participation sera calculée sur la base du coût de fonctionnement moyen annuel par élève des élèves des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré de Guichen, réduit de 50 %, et des crédits scolaires.

### **CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT BALL – SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** la subvention du Conseil Général de 73 688 € et l'accord de la communauté de communes pour les travaux de construction du terrain des sports synthétique. Le montant réel des travaux, après consultation des entreprises, s'élève à 736 876 €.

### **RECOURS SUR LE PLU**

L'association DIRE ayant déposé une requête auprès du tribunal administratif le 17 août 2009 pour demander l'annulation de la délibération du 5 janvier 2009 relative à l'approbation du PLU, le conseil municipal **DECIDE** de désigner Maître Vincent LAHALLE, Avocat du cabinet sis à RENNES, 14 C rue du Pâtis Tatelin, pour défendre les intérêts de la commune de GOVEN dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

**VOTE** : Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 4 (G. PASCAL – L. MEILLERAY – N. LEROY – J. RICHEUX)

### **SPECTACLE DE COUNTRY – PRIX DES ENTREES**

Les tarifs étant jugés trop onéreux pour le spectacle de country qui se déroulera le 25 avril prochain, le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** un tarif unique applicable uniquement à ce spectacle à 5.00 € ; l'entrée sera gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

Le Maire

P. GOURRONC